

### FORMATION CONTINUE DE L'ISIT

## VALIDATION DES ACQUIS : un dispositif pour obtenir tout ou partie de diplôme

La VAE (validation des acquis de l'expérience) peut permettre d'obtenir la totalité ou une partie d'un diplôme sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée, bénévole et/ou volontaire.

Toute personne ayant au moins trois années d'expérience en rapport avec le diplôme visé peut prétendre à la VAE.

Le candidat à la VAE doit démontrer que ses acquis professionnels et personnels correspondent aux connaissances et aux aptitudes exigées pour l'obtention totale ou partielle d'un diplôme. Il convient donc en amont de mener une réflexion sur son expérience professionnelle afin de choisir la bonne filière et le bon diplôme.

#### Plus d'information?

Portail national sur la VAE : <a href="http://www.vae.gouv.fr/">http://www.vae.gouv.fr/</a>

Portail de l'Ile de France sur la VAE : <a href="http://www.infovae-idf.com">http://www.infovae-idf.com</a>

Répertoire nationale de la certification professionnelle : http://www.cncp.gouv.fr

Site Service public sur la VAE : http://vosdroits.service-public.fr/VAE

### Le diplôme de l'ISIT accessible par VAE :

### Les spécialisations proposées

- Management interculturel
- Communication interculturelle et traduction
- Interprète de conférence
- Juriste-linguiste
- Stratégies internationales et diplomatie
- Stratégie digitale interculturelle





# LA PROCEDURE VAE A L'ISIT

Elle se déroule en plusieurs étapes

ETAPE 1	Premiers contacts, information sur les procédures		
ETAPE 2	Recevabilité: Le candidat mène une première réflexion sur son expérienc		
	professionnelle en remplissant le livret de recevabilité (livret 1). Cette étape		
	administrative permet de vérifier le nombre d'années d'expérience cumulées		
	d'activités en relation directe avec le diplôme de l'ISIT visé. La commission de		
	recevabilité se prononcera sur la poursuite de la procédure par une VAE ou non.		
	Et un rendez-vous d'orientation fixera les étapes suivantes.		
ETAPE 3	La constitution du dossier VAE est accordée au candidat qui a obtenu un avis		
	favorable au dossier de recevabilité. Il reçoit un guide méthodologique, le livret		
	2 et la fiche RNCP du diplôme visé. Il a pour objectif de démontrer l'expérience		
	acquise tant sur les connaissances que les compétences telles que celles		
	attendues d'une personne titulaire du diplôme visé.		
	Il peut se faire accompagner (facultatif) et bénéficier en face à face d'une aide		
	pédagogique pour la constitution et la rédaction du dossier de preuves. (24		
	heures)		
ETAPE 4	Dépôt du dossier VAE, l'inscription au diplôme et soutenance :		
	Les membres du jury analysent la demande du candidat sur la base du dossier		
	VAE et d'une soutenance.		
ETAPE 5	Résultats :		
	Suite à la soutenance, la commission d'attribution décide :		
	La validation totale du diplôme		
	La validation partielle du diplôme avec mentions des éléments		
	définitivement acquis et des éléments à acquérir en préconisant une		
	formation complémentaire.		
	Un refus circonstancié qui met fin au processus		
L	<u>'</u>		

# **TARIF VAE \***

ETAPE 1	Information	gratuit
ETAPE 2	RECEVABILITE	390.00€
ETAPE 3, 4 et 5	VAE SANS	1905.00 €
	ACCOMPAGNEMENT	
ETAPE 3, 4 et 5	VAE AVEC	3305.00 €
	ACCOMPAGNEMENT	

<sup>\*</sup>Ces tarifs ne comprennent pas les droits d'inscription au diplôme visé.